

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE,

NONIDI 29 Floréal.

(Ere vulgaire).

Mercredi 18 Mai 1796.

Discussion dans la chambre des communes sur le bill qui établit un nouveau droit sur les vins importés en Angleterre. — Prise de quelques vaisseaux marchands hollandais par les Anglais. — Nouvelle victoire remportée par l'armée d'Italie. — Passage du Pô par cette armée. — Fuite de l'archiduc de Milan. — Suspension d'armes entre l'armée française et le duc de Parme. — Paix signée avec le roi de Sardaigne. — Discussion sur une garde particulière à donner au corps législatif. — Motion d'ordre sur la question intentionnelle.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix de la souscription est de 750 liv. en assignats pour 3 mois, ou de 25 liv. en mandats, à raison de 30 capitaux pour un.

Les abonnemens pour les pays étrangers ne peuvent être reçus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 7 mai.

Quoique tout se dispose de part & d'autre pour l'ouverture de la campagne prochaine & que les généraux des deux armées aient visité avec soin leurs lignes & les ouvrages nombreux qui les défendent, il n'y a rien encore de décidé sur l'époque certaine de la cessation de l'armistice. On prétend même qu'il n'y aura aucun mouvement hostile avant le retour d'un courrier extraordinaire qui vient d'être envoyé à Vienne.

Des gens qui se prétendent bien instruits conjecturent que les derniers événemens de l'armée alliée en Italie ont apporté un changement notable dans les dispositions guerrières de la cour impériale, & même dans celles du corps germanique en général. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que l'ordre est si bien rétabli depuis quelque tems dans les administrations des armées françaises, que leurs magasins sont aujourd'hui complètement approvisionnés, & que les équipages de l'artillerie, des charrois & des vivres se trouvent en état de faire un service prompt & régulier.

Ces jours derniers, le prince Frédéric d'Orange, les généraux princes de Cobourg, le prince de Lambesc, celui de Furstemberg, le général saxon baron de Lintz & plusieurs autres généraux, ont dîné à Mayence chez l'archiduc Charles.

D'après le rapport de divers officiers, les Français ne feront qu'une guerre offensive sur le Rhin, & c'est pour cette raison qu'ils font des retranchemens extraordinaires tant devant Dusseldorff que sur la Moselle : on ajoute même qu'ils en élèvent de l'autre côté de la Meuse, & qu'ils ont placé de nombreuses batteries sur toute la rive gauche de cette rivière.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 7 mai.

Les nouvelles des victoires étonnantes des Français en Italie ont fait une vive sensation sur tous les esprits. On a commencé par les révoquer en doute ; mais lorsqu'il n'est plus resté d'incertitude sur leur authenticité, l'embarras des écrivains ministériels a été remarquable. Ne pouvant donner à ces terribles événemens aucune tournure favorable à leur parti, ils ont pris le parti de les rapporter seulement, sans faire de réflexions sur les suites qu'ils pourroient avoir. Le parti de l'opposition, dont les revers de nos alliés justifient les prédictions, en parlent avec modération ; comme ces revers mettent en péril les intérêts de l'Angleterre elle-même, ils craignent d'avoir l'air de triompher de ce qui humilie la nation & compromet le salut public.

Avant-hier on discuta à la chambre des communes le bill par lequel on propose d'établir un nouveau droit sur les vins importés dans ce royaume. Il y eut à ce propos une altercation un peu vive entre M. Pitt d'un côté, M. Grey & M. Shéridan de l'autre. M. Grey cita deux lettres particulières, par lesquelles on lui mandoit de Bristol & de Leith que les percepteurs des douanes dans ces deux ports avoient commencé à lever le nouveau

droit sur des vins qui arrivoient, quoique le bill fût encore en agitation. Il dit que si les ministres se permettoient de lever des taxes, avant que les actes qui les établissent fussent passés en loi, on n'avoit plus besoin de parlement. Un membre de l'administration affirma qu'il n'y avoit eu aucun ordre donné à ce sujet par le gouvernement. M. Pitt ayant relevé M. Grey sur le *haut ton* qu'il avoit pris dans cette discussion, M. Shéridan s'éleva avec force contre le *haut ton* que prenoit le ministre, qui croyoit sans doute avoir le droit exclusif d'en prendre de pareils.

Dans cette séance on fit une seconde lecture du bill sur les chiens, & de celui qui établit un droit sur les successions collatérales.

La session du parlement touche à sa fin. Lorsque les nouveaux bills seront passés, il n'y a pas de doute que le roi ne fasse la clôture de cette session; comme c'est la dernière de ce parlement, qui est à sa septième année, & que le roi, pour maintenir sa prérogative, n'attend jamais qu'un parlement meure de sa mort naturelle pour le dissoudre, on est persuadé que la dissolution de celui-ci suivra de près la clôture; on l'annonce même pour le 7 juin.

L'amirauté a eu avis que l'amiral Duncan, qui croise dans les mers du Nord, avoit pris deux corvettes & un vaisseau marchand hollandais, avec quelques autres petits bâtimens.

La *Robuste*, corvette française de 22 canons, a été prise dernièrement par l'escadre de sir J. B. Warren, & conduite à Plymouth.

La banque a fait annoncer, il y a deux jours, qu'elle ne feroit aucune avance pour le dernier emprunt. Cet avis est regardé comme un *signal de détresse*. Les transactions commerciales sont extrêmement embarrassées par la rareté du numéraire & par la quantité d'effets de commerce circulans, dont le crédit est très-chancelant.

FRANCE.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général de Plaisance, le 20 floréal, an 4.

Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

CITOYENS DIRECTEURS,

Je vous ai annoncé, par ma dernière lettre, la retraite de l'armée autrichienne, qui a repassé le Pô à Valence; elle s'étoit fortifiée le long de Loggogna, du Terdoppio & du Tesin, afin de défendre l'entrée du Milanais.

Après différentes marches & différens mouvemens militaires & diplomatiques, pour lui faire penser que je voulois passer à Valence, je me transportai, par une marche forcée, à Castel Saint Gioanni, avec 3000 grenadiers & 1500 chevaux. A onze heures du soir, le chef de bataillon d'artillerie Andreossi & l'adjudant-général Frontin parcoururent, avec 100 hommes de cavalerie, la rive du Pô jusqu'à Plaisance, & arrêterent cinq bateaux chargés de riz, d'officiers, de 500 malades, & de toute la pharmacie de l'armée.

A neuf heures du matin, nous sommes arrivés au Pô, vis-à-vis Plaisance; il y avoit de l'autre côté deux escadrons d'hussards qui faisoient mine de vouloir nous disputer le passage; nous nous précipitâmes dans les bateaux

& abordâmes de l'autre côté: après quelques coups de fusil, la cavalerie ennemie se replia.

Le chef de brigade Lasne, aussi brave qu'intelligent, est le premier qui a mis pied à terre. Les divisions de l'armée, qui étoient toutes en échelons à différentes distances, ont précipité leur marche, du moment que le mouvement a été démasqué, & ont passé dans la journée.

Cependant Beaulieu, instruit de notre marche, se convainquit, mais trop tard, que ses fortifications du Tessin & ses redoutes de Pavie étoient inutiles; que les républicains français n'étoient pas si ineptes que François I^{er}. Il ordonna à un corps de 6000 hommes & de 2000 chevaux de se porter à notre rencontre, & de s'opposer au débarquement, ou de nous attaquer, lorsque nous ne serions pas encore formés; il s'est trompé dans son calcul. Sur le midi, j'appris qu'une division ennemie étoit près de nous; nous marchâmes; les ennemis avoient 20 pièces de canon, & étoient retranchés dans le village de Fombio. Le général de brigade Dallémagne, avec les grenadiers, attaqua sur la droite; l'adjudant-général Lanus, sur la chaussée; le chef de brigade Lasne, sur la gauche: après une vive canonnade, & une résistance assez soutenue, l'ennemi dut songer à la retraite; nous l'avons poursuivi jusques sur l'Acida; il a perdu une partie de ses bagages, 300 chevaux & 500 morts ou prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers.

Pendant la nuit, un autre corps d'Autrichiens de 5000 hommes, qui étoit à Casal, partit à quatre heures du soir, pour venir au secours de celui de Fombio; arrivé près de Codogno, quartier-général du général Laharpe, où il arriva à deux heures après minuit, il envoya des tirailleurs qui culbutèrent nos vedettes. Le général Laharpe monta à cheval, pour s'assurer de ce que ce pouvoit être; il fit avancer une demi-brigade; l'ennemi fut culbuté, & disparut; mais, par un malheur irréparable pour l'armée, le général Laharpe, frappé d'une balle, tomba mort sur le coup. La république perdit un homme qui lui étoit très-attaché; l'armée, un de ses meilleurs généraux, & tous les soldats, un camarade aussi inépuisable que le ver pour la discipline. Le général Berthier se rendit sur-le-champ à Codogno; il a poursuivi l'ennemi, lui a pris Casal, & une grande quantité de bagages. La 70^e demi-brigade & le général Menars se sont parfaitement conduits.

Le succès du combat de Fombio est dû, en grande partie, au courage du chef de brigade Lasne. Je recommande au directoire le fils du général Laharpe, pour avoir une place de lieutenant de cavalerie.

Je demande la confirmation de l'adjudant-général Frontin qui, non compris dans le travail de prairial, n'a pas cessé de servir avec courage.

Le passage du Pô est une des opérations les plus essentielles; il y avoit des paris que nous ne le passerions pas de deux mois.

Signé, BONAPARTE.

Au quartier-général de Plaisance, le 20 floréal, an 4.

Salicetti, commissaire du directoire exécutif, près les armées d'Italie et des Alpes, aux citoyens membres du directoire exécutif.

CITOYENS DIRECTEURS,

J'ai à vous annoncer en ce moment que notre armée a passé le Pô: le passage de ce fleuve, que les ennemis

regardoient comme une barrière insurmontable, a été tenté, & l'entreprise a réussi.

Pendant que Beaulieu s'attendoit que nous le tenterions du côté de Pavie ou de Valence, l'armée par une marche extrêmement rapide, s'est présentée à Plaisance, & sans hésiter, elle a passé le fleuve sur des radeaux, des barques & des ponts velans.

Elle a d'abord arrêté sur le Pô plusieurs barques allant à Crémone, avec la pharmacie du quartier général de Beaulieu, 400 malades, & 100 hommes de garnison.

Le 18 après-midi, le passage a commencé. Les ennemis ont voulu s'y opposer avec un corps de cavalerie; mais leurs efforts ont été impuissans contre l'impétuosité de nos troupes, & ils ont été obligés de se retirer au village de Fombio, où leur corps d'armée s'est réuni, dans la nuit, au nombre de 7 à 8000 hommes d'infanterie & de cavalerie.

Notre avant-garde étant passée le 19, le général en chef a fait attaquer les ennemis à deux heures après-midi, dans le village de Fombio, où ils s'étoient retirés. Ils ont été forcés dans leur position, & obligés de se replier en grande hâte sur Pizzighitone, derrière la rivière de l'Adda, sur le chemin de Crémone. Ils ont été poursuivis jusqu'à la nuit, & dans l'espace d'au moins dix milles, on leur a fait pendant leur fuite environ 400 prisonniers, pris 200 chevaux, 100 bœufs & autres objets d'approvisionnement. La cavalerie napolitaine a été bien traitée. Les ennemis ont dû avoir, dans cette affaire, 150 hommes tués ou blessés. La république a à regretter la perte du général divisionnaire Laharpe. Une espèce de fatalité a enlevé à l'armée ce brave général.

A neuf heures environ du soir, le général en chef & moi, nous avions quitté le village de Malco, situé en avant & très-peu de Pizzighitone. Le général en chef avoit engagé à Laharpe de se rendre à Codogno, & d'y surveiller avec beaucoup d'attention le chemin de Cassin, par où il supposoit que Beaulieu pourroit, en se retirant de Pavie, se joindre à la division qui venoit d'être battue. Beaulieu se trouvant, en effet, à Casal dans la nuit dernière, une de ses reconnaissances, forte de 2 à 300 hommes, soit qu'elle fût égarée, ou qu'elle eût été poussée à dessein, est tombée sur le chemin de Codogno, assez près de nos avant-postes. Le brave Laharpe, en étant instruit par l'annonce répandue au camp, est monté à cheval; il a dirigé sa course vers l'avancée, où l'on prétendoit que l'ennemi se présentoit. Quelques coups de fusil ont été tirés, & malheureusement la première balle l'a atteint & l'a tué.

Beaulieu n'a point attendu à Casal, il l'a évacué dans la nuit, se dirigeant vers Lodi. Le général Angereau s'est emparé de Casal, & y a fait 50 prisonniers.

Le général en chef paroît très-décidé à poursuivre l'ennemi vivement & de très-près; le gant en est jetté, & quoiqu'en plaine, Beaulieu ne paroît pas disposé à le ramasser. J'espère avoir à vous informer sous peu que l'armée aura fait de nouveaux progrès dans le pays ennemi.

Mon devoir étant de vous faire connoître les braves militaires qui se distinguent en combattant contre les ennemis de la république, je dois vous réitérer que le général Berthier, chef de l'état-major, ne cesse de mériter auprès de vous les plus grands éloges. Dans toutes les occasions, même activité, même zèle, mêmes talens déployés de sa part.

Je ne pourrais également sans injustice vous taire les traits de bravoure du chef de brigade Lasne; il a passé le premier le Pô, & a attaqué avec autant de bravoure que d'intelligence, à la tête d'un bataillon de grenadiers, 7 à 8000 ennemis à Fombio, les en a débusqués & les a poursuivis pendant dix milles, en suivant avec ses grenadiers la cavalerie au grand trot. Les généraux de brigade d'Allemagne & Menars se sont aussi très-bien comportés.

Je ne vous parlerai plus du général en chef; ses succès, la rapidité de ses opérations, ses combinaisons militaires, le mettent à même de rivaliser de gloire & de talens avec les généraux les plus renommés de l'Europe.

Notre marche a véritablement alarmé toute l'Italie. Déjà le duc de Parme a demandé une suspension d'armes; elle vient d'être consentie, & les conditions vous en paroîtront avantageuses. Il a été soumis à donner deux millions, monnaie de France, dans une décade; 1800 chevaux, deux mille bœufs; à verser à Tortone 10,000 quintaux de bled, 5000 quintaux d'avoine.

L'archiduc de Milan est en fuite, il s'est retiré à Lugano; il paroît que Pavie est évacué; sous peu l'armée sera à Milan.

Signé, SALICETTI.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Landau, le 20 floréal,

Les troupes qui étoient en cantonnemens derrière l'armée, soit rentrées dans la ligne des combattans, & sont remplacées par des compagnies auxiliaires ou d'autres corps dont l'organisation n'est pas achevée. Elles entreraient dans la ligne à fur & à mesure que l'organisation s'opère. On croit que le défaut de fourrages qui empêche les transports, & la cavalerie d'agir, sera cause que l'armistice ne sera pas rompu de sitôt.

De Paris, le 28 floréal.

On apprend, par les lettres officielles du général Hoche, que le parti nombreux de chouans, à la tête desquels est Scepeaux, a rendu les armes à la république, en promettant d'obéir sincèrement à ses loix.

DE LA CONSPIRATION.

Aux écrivains qui soutiennent qu'elle est royaliste.

Vous avez bien raison, citoyens. Ce que vous avez discrètement démontré, depuis huit jours, dans huit colonnes de huit journaux, qui ont chacun huit lecteurs, est enfin prouvé invinciblement, démonstrativement & surabondamment par trois ou quatre paroles très-énergiques du plan de conspiration trouvé chez Babeuf, & officiellement produit au conseil des cinq cents. Il est manifeste que ce sont les royalistes, les prêtres, les nobles & les étrangers réunis dans Paris, qui ont tramé la conspiration, puisqu'un des articles capitaux du plan de la conspiration étoit d'égorger les étrangers, les nobles, les prêtres, les vendémariens & les royalistes. Honneur à votre sagacité. Continuez à servir de télescope aux vrais républicains. En reconnaissance, ils vous serviront de télescopes pour transmettre vos découvertes au bout du monde & au bout des siècles.

Salut respectueux.

Un de vos abonnés.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CRASSOUS.

Suite de la séance du 27 germinal.

Nous avons annoncé que Rouyer a reproduit à la discussion le projet de la commission d'inspection, ayant pour objet l'organisation provisoire d'une garde auprès du corps législatif. Il annonce que la commission s'est concertée avec le directoire pour la rédaction de ce projet. Il en fait lecture.

Cette garde seroit composée de 1200 hommes d'infanterie, de deux compagnies de canonniers, de six escadrons de cavalerie, de trois compagnies de vétérans & de la compagnie de grenadiers actuellement de service auprès du corps législatif.

Cette troupe seroit commandée par un adjudant-général, indépendant du général de l'armée de l'intérieur, & soumis aux ordres des commissions d'inspection des deux conseils réunis.

Doulcet combat le projet. Il craint la confusion des ordres, le défaut d'ensemble dans les moyens d'exécution, dans le cas supposé d'un événement. Il rappelle ceux de germinal & de prairial, lors desquels les ordres en se croisant, ont failli devenir funestes. Doulcet, & après lui Richard, sentent qu'après la conduite du directoire & des troupes de l'armée de l'intérieur, dans la circonstance difficile où s'est trouvée la république, le corps législatif peut & doit se reposer sur eux du soin d'assurer la liberté de leurs délibérations. Ils proposent de passer à l'ordre du jour. — Et l'ordre du jour est adopté.

Un membre, par motion d'ordre, demande que le conseil s'explique sur le sens de cette phrase du premier article de la loi du 21 du courant: Tous ex-fonctionnaires.

Le conseil, a-t-il, ou non, entendu désigner par-là même les membres du corps législatif suspendus de leurs fonctions en vertu de la loi du 3 brumaire an 4^e.

L'orateur propose le renvoi de la proposition à une commission.

Renaud demande l'ordre du jour motivé sur ce que ces représentans ne peuvent être considérés comme ex-fonctionnaires, n'étant que suspendus de leurs fonctions.

Bezard demande l'ordre du jour pur & simple. Il observe qu'en ce moment, la loi a reçu son exécution, & que s'il y avoit eu quelque obscurité, le directoire en eût instruit le conseil par un message. L'ordre du jour est adopté.

Le président annonce, que le ministre de la police vient de lui faire passer un mémoire justificatif, que Drouet a fait de sa conduite. Le conseil renvoie ce mémoire à la commission qui vient d'être nommée.

Séance du 28 floréal.

La femme du représentant Drouet écrit au conseil pour obtenir la permission de voir son mari dans sa prison. — Renvoyé à la commission chargée d'examiner les pièces relatives à ce député.

Pastoret obtient la parole pour une motion d'ordre. Il

rappelle qu'il y a quelques jours des jurés ont donné le scandale public de déclarer qu'un crime prémédité avoit été commis sans intention de nuire, & les plus horribles assassinats n'ont pas été punis, comme n'ayant pas été commis dans des intentions coupables.

L'institution qui honore le plus la révolution est celle des jurés, continue l'orateur: réclamée par la philosophie, redoutée par le despotisme, elle ne peut être dénaturée que par l'infâme loi du 22 prairial. Comment se fait-il que la sainteté de cette institution soit encore profanée? Si les vraies maximes de la justice criminelle étoient suivies; il n'y auroit jamais que quatre questions à poser. L'action a-t-elle eu lieu? cette action est-elle un délit? a-t-elle été commise par les prévenus? a-t-elle été commise avec intention & volontairement?

Je demande qu'une commission soit chargée d'examiner les articles de la loi du 3 brumaire relatifs à la question intentionnelle, & de vous présenter la série des questions à soumettre aux jurés.

Le conseil ordonne qu'il sera créé une commission à cet effet.

Le conseil ayant rejeté hier la proposition faite qu'il soit fourni une garde particulière pour le corps législatif, Delleville demande aujourd'hui que l'examen de cette question soit renvoyée à une commission. Il se fonde sur la constitution qui ordonne que le corps législatif sera entouré d'une force armée prise dans tous les départemens.

Lahaye appuie cette proposition; il pense que bien des crimes eussent été évités si les assemblées nationales eussent toujours eu une garde.

Plusieurs membres demandent l'ajournement qui est ordonné.

Le directoire exécutif, par un message, annonce qu'il a signé, hier, avec le roi de Sardaigne, un traité de paix négocié par le ministre des relations extérieures de la république & les plénipotentiaires du roi de Sardaigne.

Le directoire envoie copie de ce traité au conseil pour que, conformément à la constitution, il soit par lui discuté & approuvé.

Le conseil, aux termes de l'acte constitutionnel, se forme en comité général pour entendre la lecture de ce traité.

CONSEIL DES ANCIENS

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 28 floréal.

Sur le rapport de Ferroux, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution qui rapporte le décret lancé contre les administrateurs du district de Lengwy, à raison de la reddition de cette place en 1792.

Aucun rapport n'étant prêt, le président leve la séance.

ERRATA.

C'est chez le ministre de la police qu'a été conduit Amar lorsqu'il a été arrêté, non chez le ministre de l'intérieur, comme on l'a imprimé par inadvertance dans le journal d'hier.